

## REPAS

Il est possible de vous restaurer au self du Centre Hospitalier d'Angoulême ou de Niort durant le temps de la formation.

Tarif :

- Centre hospitalier d'Angoulême : 5.05 €/repas
- Centre hospitalier de Niort : 5.50 €/repas

## COUT TOTAL DE LA FORMATION

### La formation d'auxiliaire ambulancier incluant l'AFGSU2

(modifiable par le conseil d'administration) s'élève :

#### - à 1210 Euros sur Angoulême

- 210 € à l'inscription. Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public seront prises en considération (non rembourser en cas de désistement)
- 1 000 € le 1<sup>er</sup> jour de la formation (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

#### - à 1250 Euros sur Niort

- 250 € à l'inscription. Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public seront prises en considération (non rembourser en cas de désistement)
- 1 000 € le 1<sup>er</sup> jour de la formation (chèque libellé à l'ordre du Trésor Public).

Un devis pourra être réalisé uniquement dès le retour de votre dossier d'inscription complet.

Possibilité de financement par France Travail.



La formation n'est pas éligible au CPF



## DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION AUXILIAIRE AMBULANCIER

### Angoulême :

- Du 17 au 28 février 2025 et du 12 au 14 mars 2025
- Du 31 mars au 16 avril 2025
- Du 29 septembre au 10 octobre 2025 et du 15 au 17 octobre 2025

### Niort :

- Du 17 mars au 2 avril 2025
- Du 17 novembre au 3 décembre 2025

**Tout dossier sera refusé si celui-ci n'est pas complet**

Le dossier est à déposer au secrétariat ou par courrier à l'adresse suivante :

Secrétariat IFA 16  
CENTRE HOSPITALIER D'ANGOULEME  
ROND-POINT DE GIRAC  
CS 55015 SAINT-MICHEL  
16959 ANGOULEME CEDEX 9  
TEL : 05-45-24-42-56  
Mail : [secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr](mailto:secretariat-ifa16@ch-angouleme.fr)

## PUBLIC CONCERNE

Toute personne souhaitant devenir auxiliaire ambulancier et intégrer une entreprise de transports sanitaires ou un centre hospitalier chargé des transports sanitaires.

## OBJECTIFS

- Permettre la conduite du véhicule sanitaire léger et la prise en charge des patients
- Se situer comme équipier de l'ambulancier diplômé d'état dans le véhicule sanitaire.
- Permettre l'acquisition des connaissances afin d'identifier une situation d'urgence à caractère médicale et sa prise en charge en attendant l'arrivée des secours.

## METHODES PEDAGOGIQUES

Alternance d'enseignement théorique et de travaux pratiques.

## SUPPORT PEDAGOGIQUE

L'ensemble des supports de cours sont disponibles sur une plateforme extranet.

## DUREE DE LA FORMATION

La formation d'auxiliaire ambulancier est dispensée du lundi au vendredi sur une durée de 2 semaines et 3 jours, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h soit un total de 91 heures.



**Une session est limitée à 16 places. Les sessions sont complétées par ordre d'arrivée des dossiers.**

## PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Module 1: Hygiène** (Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène en lien avec l'activité d'ambulancier) – 7 heures
- **Module 2: Principes et valeurs professionnels** (Se positionner au sein d'une équipe, en respectant les principes et valeurs de la profession) – 7 heures
- **Module 3: Démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients** (Etablir une communication adaptée lors des échanges professionnels au sein de l'équipe et envers le patient et son entourage) – 14 heures
- **Module 4: Principes d'ergonomie et gestes et postures adaptées lors des mobilisations, les aides à la marche, des déplacements, des portages ou brancardages** (Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté) – 28 heures
- **Module 5: Règles du transport sanitaire** (Organiser son activité en lien avec les règles du transport sanitaire) – 7 heures
- Présentation des objectifs de formation, éléments administratifs, intégration globale de la formation et évaluation des compétences – 7 heures
- **AFGSU 2: Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence** – 21 heures

## EVALUATION

- Evaluation au travers de mises en situation professionnelle
- Evaluation par un questionnaire de fin de formation
- Présence à la totalité de la formation obligatoire